

Contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) »

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Conseil fédéral et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ce contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) ».

Bien que les deux textes soient relativement proches, nous relevons deux différences.

Le contre-projet demande de réduire l'utilisation de combustibles fossiles autant que possible mais en adéquation avec les possibilités techniques, la supportabilité économique, la sécurité du pays et la protection de la population, tandis que l'initiative populaire est plus radicale car elle demande que plus aucun carburant ou combustible fossiles ne soit mis en circulation en Suisse à partir de 2050. Dans les deux textes, des puits de gaz à effets de serre qui neutralisent durablement ces émissions restantes sont à prévoir.

Comme prévu par le contre-projet, nous sommes aussi d'avis que les puits de gaz à effet de serre doivent pouvoir être situés aussi à l'étranger par opposition à l'initiative populaire plus restrictive qui demande que ces puits soient exclusivement situés en Suisse.

À ce stade du texte constitutionnel, la version du contre-projet est compatible avec les politiques cantonales en matière d'énergie et de climat, via notre projet de plan climat.

Pour ces raisons, le Conseil d'État neuchâtelois soutient le contre-projet du Conseil fédéral et refuse l'initiative populaire.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 25 novembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND